

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation : 25 juillet 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

L'an deux mille seize, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs ACINA Alain, COZ Hélène, HAMON Pascal, LE BOUDEC Christine, LEMOINE Claude, MARTIN Jean-Loup, BERTHELOT Vincent, LE BOUCHER Gwénaëlle, BROMBIN Alain, LOURADOUR-DURAND Gisèle.

Etaient Absents ou Excusés : Mme RUCET Angélique Gisèle ayant donné pouvoir à Mme COZ Hélène, Mme SAGEAN Laurence ayant donné pouvoir à Mme LE BOUCHER Gwénaëlle, Mme DESERT Christelle ayant donné pouvoir à M. BROMBIN Alain.

Secrétaire de séance : Mme LE BOUCHER Gwénaëlle.

Séance interrompue entre 21h30 et 21h50 pour laisser la parole au public.

ORDRE DU JOUR

- 1) Compteur Linky : intervention de Mme VENTUROLI, interlocuteur d'ERDF
- 2) Port de Lyvet : attribution du marché de travaux 2016 (remplacement de la panne A)
- 3) Autorisation pour signer la convention Yoga dans le cadre des TAP
- 4) Acquisition logiciel de facturation : devis de 772 € HT
- 5) Contrat de Territoire : lancement de l'opération « réaliser des économies d'énergie pour le réfectoire scolaire (salle carrelée + salle parquet) »
- 6) Remplacement de l'éclairage existant dans la grande salle parquet de la Salle des Fêtes (contrat de territoire)
- 7) Lotissement communal :
 - Informations d'avancement des procédures
 - Modification éventuelle du PLU
- 8) Rémunération : instauration du dispositif de « transfert primes/points » pour les agents contractuels
- 9) Personnel CAE : attribution d'une prime de fin d'année
- 10) Dinan Agglomération : charte communautaire
- 11) Information sur le DIF (Droit Individuel à la formation des élus percevant une indemnité de fonctions)

DELIBERATION N° 65/2016 – COMPTEURS « INTELLIGENTS » LINKY

M. le Maire informe le Conseil que le 05/09/2016 qu'il a envoyé un courrier à M. le Directeur régional d'ENEDIS, M. Bernard LAURANS, lui demandant des explications concernant l'implantation de compteurs communicants « Linky » sur la Commune.

M. Bernard LAURANS a répondu qu'il demandera à Mme Jackie VENTUROLI, interlocuteur privilégiée d'ENEDIS, de venir répondre à nos interrogations lors du Conseil Municipal du 30.09.2016.

Lors dudit Conseil, Mme Jackie VENTUROLI, accompagnée de M. MEANARD Bruno, ont répondu aux multiples questions posées par les membres du Conseil comme également à celles des habitants de La Vicomté venus nombreux lors de ce même conseil. Les échanges ont eu lieu pendant environ 2H.

Après ces échanges, M. le Maire propose au Conseil de voter un moratoire en vu d'obtenir des réponses écrites concernant les problèmes de santé, de risques consécutifs à l'installation des compteurs Linky.

VOTE :

- 9 Conseillers ou représentés ont choisi d'accepter la pose des compteurs Linky (Mmes et Mrs ACINA Alain, BERTHELOT Vincent, COZ Hélène, HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwénaëlle, LEMOINE Claude, MARTIN Jean-Loup, RUCET Angélique, SAGEAN Laurence)
- 5 Conseillers ou représentés se sont prononcés pour adopter un moratoire (Mmes et Mrs BROMBIN Alain, DESERT Christelle, LE BOUDEC Christine, LOURADOUR-DURAND Gisèle, RUCET Jean-Louis)

DELIBERATION N° 66/2016 – PORT DE LYVET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX 2016 (REPLACEMENT DE LA PANNE A)

M. BERTHELOT rappelle que la procédure d'appel d'offres relative au remplacement de la panne A du Port de Lyvet a été lancée le 5 juillet 2016.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 25 août 2016 a analysé les 4 candidatures selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité :

- Prix 50%
- Valeur technique 40%
- Délais 10%

La CAO a positionné l'offre de PORALU (NOVA NAUTIC) ZI du Marais, Rue des Bouleaux, 01460 PORT, à la 1^{ère} place pour un montant HT de 43 137 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Attribue le marché de travaux 2016 relatif au remplacement de la panne A du port de Lyvet à l'entreprise PORALU pour un montant HT de 43 137 €. Il est mentionné que ce prix pourra être revu à la baisse.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 67/2016 - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES AUX TAP AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES AUTO-ENTREPRENEURS POUR LA PERIODE DU 01/09/2016 AU 08/07/2017

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des conventions peuvent être passées entre la commune et une association ou un auto-entrepreneur pour l'animation des temps d'activités périscolaires. Ces conventions détailleront les droits et obligations de chacune des parties et préciseront les conditions de détermination de la contribution financière versée.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la passation de ces conventions sur la période du 01/09/2016 au 08/07/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la passation des conventions relatives aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 8 juillet 2017 et autorise le Maire à signer les dites conventions et le charge d'effectuer toutes les démarches relatives à cette décision.

DELIBERATION N° 68/2016 - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE FACTURATION

Dans le cadre de la modernisation des services de la mairie, M. le Maire propose l'acquisition d'un logiciel de facturation fourni par JVS pour un montant HT de 772 €. Le prélèvement automatique sera mis en place dès la facturation cantine / garderie d'octobre 2016.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 69/2016 - LANCEMENT DE L'OPERATION « REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE POUR LE REFECTOIRE SCOLAIRE » DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'opération « réaliser des économies d'énergie pour le réfectoire scolaire » a été inscrite dans le contrat de territoire 2016/2020, subventionnée à hauteur de 70% dans la limite de 17 000 € HT.

Cette opération comprend :

- Electricité salle carrelée : choix de l'entreprise Fournier (mieux disante) pour 1 595,29 € HT
- Isolation salle carrelée : choix de l'entreprise Fournier (mieux disante) pour 3 978,33 € HT
- Electricité salle parquet : choix de l'entreprise Fournier (mieux disante) pour 2 390,22 € HT
- Fenêtres du réfectoire (salle parquet) : demande de devis en cours
- Portes de secours du réfectoire (salle parquet) : demande de devis en cours
- Isolation salle parquet : demande de devis en cours

Après en avoir délibéré, le CM décide de lancer l'opération de réalisation d'économies pour le réfectoire scolaire.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 70/2016 – LOTISSEMENT COMMUNAL LA MOTTE

Monsieur le Maire demande que cette affaire soit annulée de l'ordre du jour et reportée au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte d'annuler cette affaire de l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 71/2016 – TRANSFERT PRIMES / POINTS

- Considérant que le poste de secrétaire de mairie est occupé actuellement par un contractuel assimilé au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe 1^{er} échelon depuis le 01/01/2014,
- Considérant le protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) en date du 12 mai 2016 qui prévoit une revalorisation indiciaire accompagnée d'une mesure d'abattement sur les indemnités perçues par les fonctionnaires,
- Considérant que ce dispositif est applicable au 01/01/2016 pour les cadres d'emplois relevant de la catégorie B,

Le Conseil Municipal décide, par soucis d'équité avec les agents titulaires, que le poste de contractuel assimilé au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe 1^{er} échelon « secrétaire de mairie bénéficiera de la revalorisation en points accompagnée de l'abattement sur les indemnités perçues.

Au 01/01/2016 : IB 358 / IM 333

Au 01/01/2017 : IB 377 / IM 347

Au 01/01/2018 : IB 389 / IM 356

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 72/2016 – PAIEMENT D'HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LE PERSONNEL CAE

Le Conseil Municipal décide de payer les heures supplémentaires réalisées au cours de l'année par ses employés CAE :

- M. GOULEY Daniel : 27 heures supplémentaires majorées à 25% versées en 2 fois :
 - o 13 Heures supplémentaires en novembre
 - o 14 Heures supplémentaires en décembre
- M. DERRIEN Jean : 15,75 heures supplémentaires majorées à 25% versées en 1 fois au mois de novembre.

DELIBERATION N° 73/2016 – COMPETENCES DINAN AGGLOMERATION : MAINTIEN DU PORT DE LYVET A LA VICOMTE/RANCE

Au 1^{er} janvier 2017, Dinan Communauté deviendra Dinan Agglomération. Dans le cadre de la création de Dinan Agglomération, un projet de charte communautaire a été proposé. Dans son article 4, il est indiqué que Dinan Agglomération aura le développement économique (dont la

promotion du tourisme) en compétence obligatoire. Cette compétence comprend « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Dans ce contexte, le Conseil Municipal décide d'affirmer que la Commune de La Vicomté sur Rance gardera la gestion et la maîtrise du Port de Lyvet au 1^{er} janvier 2017.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 74/2016 – COMPETENCES DINAN AGGLOMERATION : MAINTIEN DU MOULIN DU PRAT A LA VICOMTE/RANCE

Au 1^{er} janvier 2017, Dinan Communauté deviendra Dinan Agglomération. Dans le cadre de la création de Dinan Agglomération, un projet de charte communautaire a été proposé. Dans son article 4, il est indiqué que Dinan Agglomération aura le développement économique (dont la promotion du tourisme) en compétence obligatoire. Cette compétence comprend « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Dans ce contexte, le Conseil Municipal décide d'affirmer que la Commune de La Vicomté sur Rance gardera la gestion et la maîtrise du Moulin à marée du Prat dans le cadre de la création de Dinan Agglomération.

Vote à l'unanimité.

Séance levée à 23h45.

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N° 65/2016 – COMPTEURS « INTELLIGENTS » LINKY

**DELIBERATION N° 66/2016 – PORT DE LYVET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX 2016
(REPLACEMENT DE LA PANNE A)**

**DELIBERATION N° 67/2016 - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LES
CONVENTIONS RELATIVES AUX TAP AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES AUTO-ENTREPRENEURS
POUR LA PERIODE DU 01/09/2016 AU 08/07/2017**

DELIBERATION N° 68/2016 - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE FACTURATION

**DELIBERATION N° 69/2016 - LANCEMENT DE L'OPERATION « REALISER DES ECONOMIES
D'ENERGIE POUR LE REFECTOIRE SCOLAIRE » DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

DELIBERATION N° 70/2016 – LOTISSEMENT COMMUNAL LA MOTTE

DELIBERATION N° 71/2016 – TRANSFERT PRIMES / POINTS

**DELIBERATION N° 72/2016 – PAIEMENT D'HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LE PERSONNEL
CAE**

**DELIBERATION N° 73/2016 – COMPETENCES DINAN AGGLOMERATION : MAINTIEN DU PORT
DE LYVET A LA VICOMTE/RANCE**

**DELIBERATION N° 74/2016 – COMPETENCES DINAN AGGLOMERATION : MAINTIEN DU
MOULIN DU PRAT A LA VICOMTE/RANCE**

SIGNATURES

RUCET JEAN-LOUIS	
LEMOINE Claude	
HAMON Pascal	
COZ Hélène	
BERTHELOT Vincent	
ACINA Alain	
LE BOUCHER Gwénaëlle	
SAGEAN Laurence	Procuration donnée à Mme LE BOUCHER Gwénaëlle
MARTIN Jean-Loup	
BROMBIN Alain	
LE BOUDEC Christine	
RUCET Angélique	Procuration donnée à Mme COZ Hélène
DESERT Christelle	Procuration donnée à M. BROMBIN Alain
LOURADOUR-DURAND Gisèle	